

Pétition – Ajout ou prolongement de niveau de services à la Ville de Rimouski

Pour déposer une demande éligible, la personne responsable du dossier doit s'assurer de récolter les signatures de 75 % des propriétaires du secteur avant le 30 septembre de chaque année.

À titre informatif, nous vous partageons quelques exemples de tarification de projets réalisés dans les dernières années. Veuillez prendre en considération que ces projets datent de quelques années et que les montants pourraient varier significativement selon le projet déposé.

Exemple de tarification de projets passés :

- Pavage de la rue Lionel-Côté (rue en gravier) – 2017
 - 6 terrains
 - 102 000 \$ pour une taxe de secteur d'environ 1 022 \$ par année pendant 10 ans
 - Contribution de la Ville de Rimouski de 50 %

- Prolongement égout sanitaire chemin du Sommet – 2019
 - 41 immeubles concernés
 - 1,6 M \$, pour une taxe de secteur d'environ 2 000 \$ par année pendant 20 ans
 - Construction de 2 400 m d'un réseau d'égout sanitaire

- Prolongement aqueduc rue des Glaces – 2023
 - 4 immeubles concernés
 - 145 000 \$ pour une taxe de secteur d'environ 1 700 \$ par année pendant 20 ans
 - Construction de 120 m d'un réseau d'aqueduc

Description du projet en détails

(secteur ciblé, raisons de la demande, problématiques liées au dossier) :

Information sur la personne responsable du dossier :

Nom et prénom :

Numéro de téléphone :

Adresse :

Veillez faire parvenir votre demande avant le 30 septembre :

- Par courriel à l'adresse genie.environnement@rimouski.ca en inscrivant dans l'objet de votre message « Ajout ou prolongement de services – rues ciblées »;
- Par la poste à l'adresse suivante :

Service Génie et environnement
205, avenue de la Cathédrale
Case postale 710
Rimouski (Québec) G5L 7C7

Consentement et déclaration

En transmettant la présente pétition, la personne responsable du dossier et les signataires consentent à ce que la Ville de Rimouski utilise et conserve les renseignements personnels qui s'y trouvent, aux fins et pour la durée requise relative à l'analyse et au traitement de la demande d'ajout ou de prolongement de niveau de services, sous réserve des règles prévues au calendrier de conservation de la Ville.

Droit d'accès et de rectification

Il est possible d'accéder aux renseignements transmis à l'aide de la présente pétition et en obtenir la rectification si ces derniers sont inexacts, incomplets ou équivoques, ou si leur collecte, leur communication et leur conservation ne sont pas autorisées par la loi, en transmettant une demande à cet effet au Responsable de l'accès aux documents et de la protection des renseignements personnels à l'adresse : <https://rimouski.ca/rubrique/protection-des-renseignements-personnels>